Processus d'engagement, réengagement et reporting de l'initiative Act4Nature International

Table des matières

I. Présentation de l'initiative 1

Valeur ajoutée de l'initiative 1

Gestion et actualisation de ce support relatif au processus d'engagement, réengagement et reporting 2

II. Le fonctionnement du dispositif 3

Etape 1 : s'engager dans le dispositif 3

Soumission des engagements 3

Processus de validation 4

Etape 2 : bilan de la mise en œuvre des engagements 5

Processus de reporting 6

Publication des résultats 6

Etape 3 : renouvellement des engagements parvenus à échéance 7

Réengagement des entreprises 7

Catégorisation sur le site 7

III. Rôle et responsabilités des différentes parties du dispositif 8

Annexes 10

I. Présentation de l'initiative

Act4Nature International, lancée en 2018 par l'Association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE), est une initiative visant à renforcer l'action des entreprises en faveur de la biodiversité par des engagements pragmatiques et soutenus par leurs dirigeants. Elle s'adresse principalement aux grandes entreprises ayant des activités internationales, tous secteurs confondus, et ce, quel que soit leur niveau de maturité en matière de biodiversité. Cette initiative est portée par EpE, l'Afep, le MEDEF et le Pacte Mondial Réseau France (UN Global Compact) ainsi que d'autres réseaux d'entreprises, partenaires scientifiques, ONG environnementales et organismes publics pour favoriser une collaboration internationale dans la protection, la valorisation et la restauration de la biodiversité.

La direction stratégique d'Act4Nature International est assurée par ses partenaires. Les entreprises, quant à elles, ont l'opportunité de coconstruire leurs engagements avec des parties prenantes issues de divers milieux, bénéficiant ainsi d'une structure de soutien pour mener à bien leurs engagements. Cette approche collaborative permet aux entreprises de contribuer efficacement à des objectifs globaux de biodiversité tout en obtenant des résultats concrets et mesurables.

Valeur ajoutée de l'initiative

La force de l'initiative réside dans l'établissement d'engagements d'entreprises résultant d'échanges argumentés entre des partenaires relecteurs compétents issus de quatre collèges : acteurs économiques, acteurs scientifiques, ONG environnementales et pouvoirs publics.

Ces engagements sont mis en œuvre de manière concrète, avec un bilan publié tous les deux ans. À la différence d'autres initiatives où les engagements sont simplement déposés puis évalués, Act4Nature offre un accompagnement dès la création des engagements et tout au long de leur mise en œuvre. L'initiative engage chacun à son niveau et repose sur un principe d'amélioration continue, favorisant ainsi une dynamique collective et proactive.

Act4Nature est une démarche de progrès visant à définir les actions projetées des entreprises en matière de biodiversité, en lien avec les enjeux associés à leurs activités. Elle est antérieure à la CSRD et à la TFND, et permet aux entreprises de faciliter la mise en œuvre de ces nouveaux cadres. Cette démarche ne se limite pas à un exercice de reporting. Elle permet d'ouvrir un champ d'action, de créativité et d'expérimentation pour les entreprises.

Act4Nature se positionne comme un complément aux cadres de reporting tels que la TFND ou la CSRD, apportant structure et contenu aux engagements des entreprises, et par conséquent, enrichissant leur reporting.

Une particularité de l'initiative est la responsabilisation du CEO, qui porte et soutient les engagements de l'entreprise en les signant personnellement. Le bilan biennal apporte également une transparence essentielle en rapportant l'état des engagements des entreprises. Cette évaluation couvre non seulement le niveau de réalisation des actions, mais aussi les pratiques de vérification menées. Une grille de reporting, construite et validée par les partenaires de l'initiative, est envoyée aux entreprises, qui sont ensuite invitées à renseigner l'avancement de leurs engagements arrivés à échéance pendant la période de reporting. Le bilan individuel de la mise en œuvre des engagements des entreprises est ensuite publié en ligne et librement accessible.

Gestion et actualisation de ce support relatif au processus d'engagement, réengagement et reporting

Le présent document constitue le document de référence décrivant le processus d'engagement, de réengagement et de reporting au sein de l'initiative Act4Nature International, et vise à en garantir la transparence, la cohérence et la bonne compréhension par l'ensemble des parties prenantes.

La gestion et actualisation de ce support relatif au processus d'engagement, réengagement et reporting est assurée par le Responsable Act4Nature International.

Le document sera revu et actualisé une fois par an en fonction des modifications décidées lors des réunions des partenaires de l'initiative.

Ce support sera systématiquement présenté ou rappelé aux entreprises en amont de chaque séquence d'engagements. Il sera également mis à disposition sur le site internet Act4Nature International dans l'onglet « S'engager ».

II. Le fonctionnement du dispositif

Etape 1 : s'engager dans le dispositif

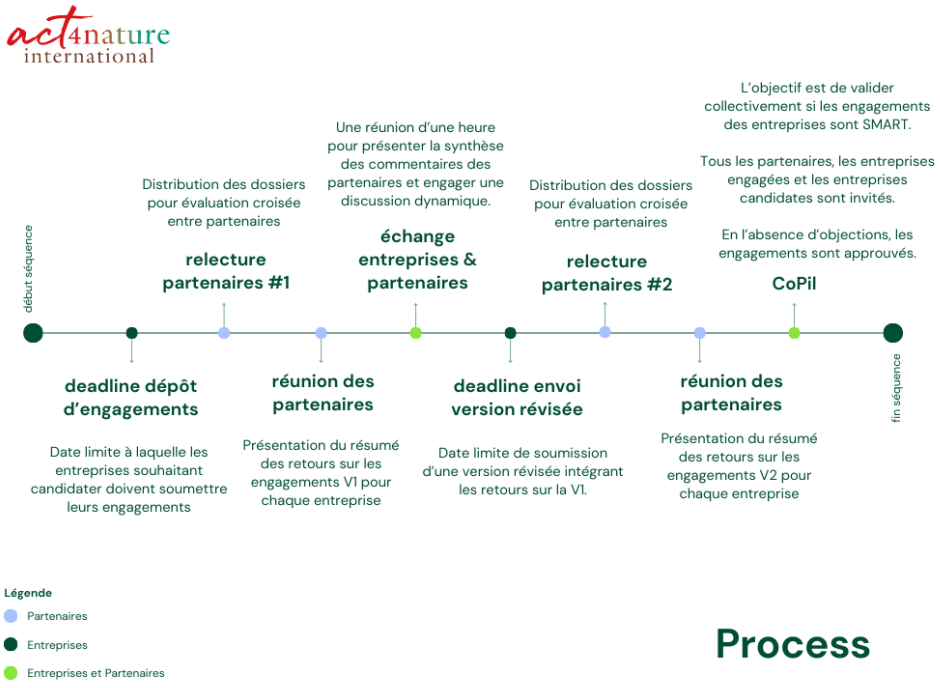

Soumission des engagements

Trois séquences d'engagements sont prévues par an. Chaque séquence commence par une date butoir, à laquelle les entreprises le souhaitant doivent soumettre leurs propositions d'engagement à Act4nature International à engagement@act4nature.com.

Dans le cadre des engagements d'Act4Nature, chaque objectif doit être SMART, où le « T » signifie la temporalité. Cela implique que chaque engagement est défini par une période précise de réalisation. Nous encourageons ainsi des cibles à court ou moyen terme, assorties de jalons intermédiaires, permettant un suivi régulier et des ajustements en fonction de l'évolution des actions. Dans cet esprit, nous n'acceptons plus les engagements formulés comme « permanents », non pas parce que l'action ne pourrait pas se poursuivre dans le temps, mais parce qu'il nous semble important de fixer une échéance, qui permettra ensuite de réévaluer, actualiser ou reconduire l'action. L'idée est de conserver un rythme d'actualisation des engagements approximatif de trois ans, afin de maintenir un certain dynamisme et d'encourager l'amélioration continue.

Par ailleurs, chaque entreprise doit décliner chacun des dix engagements communs du dispositif en un ou plusieurs engagements spécifiques. Si un engagement commun n'est pas couvert, une explication doit être fournie selon le principe de "comply or explain".

Il est important de noter que les engagements ne seront pas évalués sur leur niveau d'ambition, mais bien sur leur caractère SMART, c'est-à-dire qu'ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps.

Les critères SMART

- **Spécifique :** ensemble d'actions pouvant être de natures diverses et avoir des liens directs et indirects avec la biodiversité.
- **Mesurable :** il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les effets sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs.
- **Additionnel :** qui va au-delà du simple respect de la législation et de la réglementation, mais aussi peut être additionnel par rapport à la politique passée et actuelle de l'entreprise. Qui conduit à des effets positifs, significatifs, matériels, directs ou indirects, sur la biodiversité, sans effets négatifs.
- **Réaliste :** en cohérence avec l'ensemble des activités de l'entreprise signataire, que ce soit en termes d'évitement, réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les objectifs des actions sont définis de façon proportionnée à la taille, aux moyens et aux activités de l'entreprise.
- **Temporellement encadré :** les objectifs et les actions prévues évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin d'améliorer la performance écologique de l'entreprise. C'est un véritable programme, ayant une durée explicite et des dates de mise en œuvre.

Un modèle d'engagements ainsi que les engagements communs sont disponibles et mis à jour ici.

Nous sollicitons également une contribution financière de la part des entreprises déposant leurs engagements, fixée à 4 000 € (HT) pour un premier engagement et à 3 000 € (HT) pour un renouvellement. Celle-ci leur est demandée en début de séquence d'engagements.

Processus de validation

Une fois les engagements reçus, ceux-ci sont répartis entre les différents partenaires relecteurs de l'initiative, afin de garantir une relecture croisée et approfondie. Après cette première étape, les partenaires se réunissent pour partager leurs impressions et préparer une synthèse constructive des commentaires. Cette synthèse alimente les échanges qui suivront entre les

partenaires et les entreprises, à la suite desquels les entreprises sont invitées à transmettre une seconde version de leurs engagements.

Une seconde phase de relecture est ensuite organisée, suivie d'une nouvelle réunion des partenaires relecteurs qui décideront de la recommandation formulée à l'occasion du CoPil. Les partenaires relecteurs fournissent leurs commentaires sur la V2 aux entreprises, leur laissant ainsi le temps nécessaire pour les intégrer. Si besoin, les entreprises peuvent transmettre une version non totalement finalisée aux membres du CoPil (composé des partenaires de l'initiative, des entreprises engagées et de celles présentant leurs engagements).
Cela leur permet d'ajuster leurs engagements tout en respectant les délais impartis.

Lors du CoPil, les entreprises exposent les grandes lignes de leurs engagements et les partenaires relecteurs recommandent ou non leur validation, généralement sous réserve des derniers ajustements à apporter.

Le CoPil fonctionne autant que possible par consensus. Les entreprises engagées dans Act4Nature International sont fortement encouragées à y participer, car il constitue un excellent outil de benchmark pour découvrir les pratiques de leurs pairs. Les partenaires y interviennent également fréquemment pour présenter des projets en cours au sein de leurs structures, ayant un lien avec la biodiversité et le monde de l'entreprise. Les entreprises peuvent contribuer par leurs échanges et remarques, sans toutefois disposer d'une voix délibérative. Les décisions finales restent du ressort des partenaires, tout en tenant compte des discussions et contributions exprimées au sein du CoPil. Le Responsable Act4Nature International coordonne l'ensemble du processus et anime les réunions avec les partenaires ainsi que le CoPil.

Une fois les engagements validés par le CoPil, une date de communication est fixée, en laissant suffisamment de temps pour finaliser leur mise en page, assurée par Act4Nature International. Les méthodes de communication envisagées incluent notamment des publications sur LinkedIn, avec des posts accompagnés de *photoquotes*. Il est également nécessaire que les entreprises fournissent des versions française et anglaise de leurs engagements, afin de faciliter leur publication sur le site internet d'Act4Nature International.

Etape 2 : bilan de la mise en œuvre des engagements

Le reporting des entreprises engagées dans Act4Nature se déroule par campagnes de deux ans.

Pendant chaque campagne, les entreprises doivent rendre compte des engagements arrivés à échéance durant cette période.

Il revient à chaque entreprise de suivre l'avancement de ses actions, la progression dans l'atteinte des cibles qu'elle s'est fixée, et de transmettre son rapport à Act4Nature International.

Si une entreprise choisit de ne pas participer au reporting biennal, cette information sera mentionnée sur le site.

Processus de reporting

Les entreprises sont responsables de la collecte et du suivi des informations relatives à la mise en œuvre de leurs engagements.

Pour chacun des engagements parvenus à échéance au cours de la période de reporting de deux ans, l'entreprise doit indiquer son statut, fournir des explications sur celui-ci et préciser le mode de vérification des informations fournies dans leur bilan de mise en œuvre.

A chaque engagement est attribué l'un des statuts suivants :

- **Non commencé** : l'action est planifiée mais n'a pas encore démarré.
- **En cours** : l'action est en cours de mise en œuvre, mais le délai initial n'a pas été respecté.
- **En suspens** : l'action est temporairement arrêtée (point bloquant dans la mise en œuvre : en attente de décision, budget, etc.).
- **Clôturé** : l'action a été menée à bien avec succès.
- **Abandonné** : l'action a été définitivement arrêtée et ne sera pas poursuivie.

Les entreprises doivent également indiquer la méthode utilisée pour vérifier l'avancement de chaque engagement :

- **Audit interne** : vérification réalisée par les équipes internes de l'entreprise.
- **Audit externe** : vérification réalisée par un organisme tiers indépendant (OTI), un cabinet de conseil, ou un auditeur spécialisé en développement durable.
- **Auto-évaluation** : vérification réalisée par les équipes en charge de l'action au sein de l'entreprise.

Publication des résultats

Les résultats individuels des entreprises, détaillant l'avancement de leurs engagements, sont publiés sur le site internet d'Act4Nature en français et en anglais. En plus de ces bilans individuels, nous élaborons un bilan global à partir de toutes les données collectées. Ce bilan global analyse les tendances émergentes dans la typologie d'engagements parmi les entreprises engagées et fournit un aperçu général de la mise en œuvre des engagements en faveur de la biodiversité.

Chaque entreprise a ainsi l'opportunité de suivre non seulement ses propres progrès, mais aussi de contribuer à une vision collective des avancées en matière de biodiversité des entreprises à travers leurs engagements Act4Nature.

Etape 3 : renouvellement des engagements parvenus à échéance

Réengagement des entreprises

Il est essentiel de souligner que la temporalité, qui constitue l'un des critères SMART, garantit non seulement la clarté des engagements mais aussi un suivi régulier et constructif à chaque campagne de reporting, facilitant ainsi l'évaluation des résultats et l'ajustement des actions futures. Les entreprises pour lesquelles de nombreux engagements sont arrivés à échéance sont invitées, à l'issue de leur reporting, à renouveler leurs engagements dans le dispositif.
Au moment de chaque nouvel engagement ou renouvellement d'engagements, une discussion permet de déterminer une date de réengagement souhaitée, en fonction de la temporalité des actions entreprises. Une bonne pratique consiste à se fixer des cibles à court et moyen terme, assorties d'échéances intermédiaires, afin de suivre régulièrement l'avancement et d'ajuster les actions si nécessaire.

Ce réengagement est essentiel pour :

- Assurer la continuité et l'évolution des engagements dans un objectif d'amélioration continue ;
- Favoriser le dynamisme de l'entreprise à réduire ses impacts et dépendances envers la biodiversité ;
- Stimuler un débat constructif sur la mise en œuvre future des actions ;
- Garantir la crédibilité de l'ensemble de la démarche.

Catégorisation sur le site

Le site internet d'Act4Nature comporte un onglet « **Engagements en vigueur** », où figurent les entreprises ayant des engagements actuellement actifs. Cet espace permet de visualiser les engagements en cours et de suivre leur progression à l'aide des bilans de mise en œuvre associés élaborés par les entreprises.

Lorsque l'ensemble des engagements d'une entreprise arrive à terme, en cas de non-renouvellement, celle-ci est déplacée dans les **onglets historiques**, triés par année d'engagement. Ces archives offrent une vue d'ensemble des engagements passés, facilitant ainsi la transparence et la traçabilité des actions conduites au fil des années.

III. Rôle et responsabilités des différentes parties du dispositif

Act4Nature = Responsable Act4Nature International

Partenaires = https://www.act4nature.com/partenaires/

Entreprises = participant aux séquences d'engagements

CoPil = ensemble des entreprises engagées, partenaires du dispositif, entreprises présentant leurs engagements pour la séquence en cours et Responsable Act4Nature International

***

R = **Réalisateur** (personne qui réalise la tâche et est responsable de son achèvement)

A = **Approbateur** (personne qui conseille, intervient avant une décision et qui veille à la bonne réalisation d'une tâche et à sa validation finale)

C = **Consulté** (personne qui conseille, intervient avant une décision)

I = **Informé** (personne qui doit être informé après une décision ou une action)

MATRICE RACI

act4nature international

R Responsable
A Approbateur
Consulté C
Informé I

Séquence d'engagement

Activités	Act4Nature	Partenaires	Entreprises	CoPil
Soumission des engagements (V1)	I	I	A/R	I
Relecture des engagements	R	A	I	I
Soumission des engagements (V2)	C	C	A/R	I
Validation des engagements	R	A	I	C
Traduction des engagements	I	I	A/R	I
Mise en page des engagements	A/R	I	C	I

bilan mise en œuvre des engagements

Activités	Act4Nature	Partenaires	Entreprises	CoPil
Suivi de la mise en œuvre des engagements	I	I	A/R	I
Communication sur les engagements	C	I	A/R	I
Bilan sur la mise en œuvre des engagements	R	C	A	I
Mise en page du Bilan	A/R	C	I	I
Communication sur le Bilan	C	C	A/R	I
Stratégie Act4Nature	R	A	I	C

Annexes

Liste des partenaires : https://www.act4nature.com/partenaires/

Engagements SMART : https://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2024/08/LES-CRITERES-SMART-VF.pdf

Engagements communs : https://www.act4nature.com/comment-rejoindre-act4nature/

Modèle d'engagements : https://www.act4nature.com/comment-rejoindre-act4nature/

Accès aux bilans des entreprises : https://www.act4nature.com/bilans-engagements-entreprises/

Accès au modèle de présentation des engagements, au calendrier des prochaines séquences et à d'autres ressources utiles : https://www.act4nature.com/comment-rejoindre-act4nature/